

2024



# **POLITIQUE DE GESTION DES RECLAMATIONS**

---

SG 29 HAUSSMANN

Toute difficulté éventuelle ou réclamation est à adresser à SG29 Haussmann :

**Par courrier :**

SG 29 Haussmann  
29, boulevard Haussmann  
75009 Paris Cedex

**Site internet :** Un formulaire de saisine électronique est également disponible sur le site internet :  
<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/contact/reclamations/>

SG 29 Haussmann s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 (dix) jours ouvrables à compter de la date de son envoi et à vous apporter une réponse dans un délai de 2 (deux) mois à compter de cette même date. Si nous ne sommes pas en mesure de respecter ce délai de 2 (deux) mois, vous en serez informé par courrier.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en l'absence de réponse de notre part, dans un délai de 2 (deux) mois après l'envoi de votre réclamation, vous pouvez vous adresser, gratuitement, au médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF, <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

L'accès au dispositif des réclamations et le traitement des réclamations sont gratuits.